L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 24 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande des garçons de salle, munis de bonnes références à l'Ellis Hotel, Forth Worth, Texas.
23nov—3t—Ven Sam Dim.

A VENDRE

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raison de santé, une grocerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'Abeille. 18 nov—1m

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages, coin des rues Ursulines et Prieur, avec cuisine en briques à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,470—Division [illegible]—Ordre de Cour—Fortuné Sollès vs. ses créanciers. Qu'une assemblée des créanciers [illegible] Fortuné Sollès soit tenue pardevant W. M. [illegible], notaire, à son bureau No 47 [illegible] en cette ville, le MERCREDI, 26 [illegible] 1888 dans le but de voter sur l'application du pétitionnaire pour un [illegible] pour le paiement de ses dettes et [illegible] [illegible] et qu'avis en soit donné [illegible] Ernest Morel [illegible] qui est nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2? [illegible] 1888.
Signé: F. A. MONROE Juge.
Pour copie conforme.
M. CUIRAI [illegible] Député Greffier.
22 nov—31 oct 21 déc

Drexel & May vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,???—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James M. [illegible], syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité avec le compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 nov—16 21 2?

Edward Lilienthal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2?,??? Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à démontrer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] syndic [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité avec le compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 nov—17 22 2?

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District [illegible]—No 25,290—[illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 156 rue Wallace entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Wm. [illegible], décédé.

A l'encan [illegible]

PAR W. [illegible]

[illegible]

Un lot de terre [illegible] bâtisses [illegible] bois à double corps de logis [illegible]

Conditions. [illegible]

Acte de vente pardevant [illegible] Aug?et, Esq., notaire [illegible]
13 [illegible]—2 9 15déc

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

Dans le [illegible] Nos 100 et 102 rue Prytanie.

Résidence double.

Succession de Mme [illegible], épouse de [illegible] H. Christman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES [illegible] SAMEDI [illegible]

[illegible]

Conditions [illegible]

Acte de vente pardevant [illegible] notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 oct—28—nov 4 11 18 25 [illegible]

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, turcs et autres à venir visiter mon établissement où ils trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

109..........Rue Conti..........109
9juin—Dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

Lion R. Levy vs. I. K. Levy fils, et Lion R. Levy vs. I. K. Levy & fils et autres—Nos 11,751 et 11,752.

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU DE DEUX WRITS DE FIERI FACIAS, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, vingt-septième jour de novembre 1888, à midi, au local No 17 rue Chartres, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après à savoir.
Tout le contenu du magasin No 17 rue de Chartres, comprenant des Dry Goods, Notions, Jouets, etc., de ensemble avec le magasin, fournitures, vitrines, tables, chaises, meubles de bureau, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 14me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN.
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 nov—14 17 21 24 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Saml. L. Jam s.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,402—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter James exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
24 nov—24 28—2déc

Succession de Augustin Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,7??—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles la pétition présentée par Thomas [illegible] pour obtenir sa [illegible] comme exécuteur testamentaire du [illegible] Augustin Burke ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 nov—23 28—2 déc

Succession de Bridget Murray, épouse de George Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2?,??9—Division A—Attendu que [illegible]

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 nov—20 24 28 déc

Succession de Henry Tailhan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division [illegible]

[illegible]

E. A. LUMINAIS

Succession d' Camille Sparicio.

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Jacob Bernard et Eliza [illegible]

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Jean Marie Tapery.

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier

Succession de Peter Burrall.

[illegible]

Succession de Mme Mary J. Cobb.

[illegible]

Succession de Bridget Murray.

[illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,278—[illegible]

[illegible]

N. H. RIGHTOR, Juge.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE.

40 rue Toulouse.

11nov2?

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

BORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'E[illegible] [illegible]—1an

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper [illegible] in 1827 [illegible] known [illegible] the [illegible] and neighboring States. The [illegible] printed exclusively [illegible] American [illegible] A very valuable [illegible] advertising [illegible] wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum $12, six months $6, three months $3, one month $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum $3, six months $1.50, three months 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numeros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT:

$600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000,	soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	....	200,000
1 Lot de	100,000,	....	100,000
1 Lot de	50,000,	....	50,000
2 Lots de	25,000,	....	50,000
5 Lots de	10,000,	....	50,000
12 Lots de	5,000,	....	60,000
25 Lots de	2,000,	....	50,000
100 Lots de	800	....	80,000
200 Lots de	400,	....	80,000
500 Lots de	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400,	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200,	180,000

3,146 Lots se montant à $2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES POUR TAXES D'ETAT

NLLE ORLEANS, Lne., 19 nov. 1888. ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. L. CUSHING & Co., Débiteurs délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à 1 h P. M., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception des taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$60 00
Taxes pour l'année 1887	$60 00
Taxes pour l'année 1886	$300 00
Taxes pour l'année 1885	$300 00
Taxes pour l'année 1884	$150 00

A savoir: sur les lieux, No 160 rue Gravier, 1er district—
1. Le contenu du magasin No 160 rue Gravier, consistant en moulins à coton (gins), moulins, machines à vapeur, pompes, machines diverses, etc.
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER.
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 20nov—20 24 28 déc 1

NLLE ORLEANS, Lne. 19 Nov. 1888. ETAT DE LA LOUISIANE vs. ED. ADLER & Co., Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 1er décembre 1888, à 9 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception des taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'an ée 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$96 00
Taxes pour l'année 1887	96 00
Taxes pour l'année 1886	60 00
Taxes pour l'année 1885	60 00
Taxes pour l'année 1884	42 00

A savoir: sur les lieux No 118 rue South Peters, Premier District—
1. Le contenu du magasin No 118 rue South Peters, consistant en [illegible]
Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux, en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 20nov—20 24 28 déc 1

NLLE ORLEANS, Lne. 19 Nov. 1888. ETAT DE LA LOUISIANE vs. [illegible]

[illegible]

C. HARRISON PARKER
Collecteur des Taxes d'Etat [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

[illegible]

A des conditions faciles.

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

Le 29 mars 1886 [illegible]

Conditions. Un tiers au moins comptant [illegible]

CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Grochet & Cie. et de Henry Grochet et d'Olivier Marionneaux.
19 nov—19, 26—déc 3, 10, 17, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,114—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant, situé dans le faubourg Trémé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville; suivant le dit plan le lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan; cent dix sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.
2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.
Les propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

R. N. OGDEN,

AVOCAT,

31½ RUE CARONDELET,
14 nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, literie, etc.

Succession de Mary Mocher, femme décédée de M. Hammerling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,343.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, — A. Brignoni, encanteur, — Bureau: Nos. 38 rue Royale—VENDREDI, 7 décembre 1888, à 11 heures a. m., à la salle d'encan, No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en date du 22 novembre 1888 il sera vendu un assortiment général de meubles de maison, miroirs, tableaux, literie, etc., appartenant à la dite succession; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
24nov—24, 28—7déc

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu et installations des magasins de variétés et d'articles de toilette pour messieurs, No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, consistant d'un fonds de marchandises de valeur et très attrayant appartenant à ce genre d'affaires, telles que bas, chaussettes, châles, essuie-mains, chemises, chemises de peau (coton, laine et flanelle), caleçons, jerseys, corsets, jacquettes, capuchons, cravates, noeuds, gants, ombrelles, nécessaires, cols, manchettes, porte-monnaies, cadres, peignes, brosses, savon, parfumerie, dentelles, encre, épingles, aiguilles, boutons, etc., et autres articles trop nombreux à décrire.
Aussi comptoirs, tables, étagères, meubles de bureau, etc., coffre-fort, à combinaison, etc.
Le tout à être offert et vendu en lots.
dans l'affaire de
Félix Loeb & Bros., vs D. A. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,833—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 16 novembre et signé le 21 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, les dits deux magasins se joignant dans la ?ond (?)
Tout le contenu des deux dits magasins consistant de marchandises et d'articles, etc., ci-dessus [illegible] le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 nov—22 26 29—3déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, des installations, du stock, etc. [illegible]

Chs. Muduell vs. Gustave Léaumont.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]—No 27,2?? [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 nov—22 26 29—3déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs. Mme Wm. Kress.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2?,??7—[illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter J. Morton vs. Geo. E. Gurdry.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,997—En vertu d'un ordre de vente daté du 19 octobre 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] District, [illegible] borné par les rues Marat, Gasquet, Canal et Campo [illegible], d'après un croquis de [illegible] Arthur de Armas, voyer, daté 29 décembre 1874 et enregistré au bureau du Shérif Civil et mesurant comme suit: Commençant à une distance de 17 [illegible] pouces et 2 lignes de l'encoignure de la rue Marat et Gasquet, la dite portion de terre a une façade de 151 pieds 9 pouces sur la rue Gasquet et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Marat et Gasquet la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Marat, la profondeur de la dite portion de terre est de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Marat, et la profondeur sur une ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Marat à la rue Gas. uet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.
Conditions.—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un an, deux et trois ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec les clauses de non aliénation et cinq pour cent frais d'avocat compris dans l'acte de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année actuelle 1888, au-dessus du montant de son adjudication.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 26 nov—3, 10, 17, 22 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dr. J. S. Carter vs. Mme Anna Lamantia et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 25,277—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 15 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Bassin (anciennement St-Jean) Poydras, Lafayette (anciennement Hevia) et Remparts (anciennement Cirque), désigné par le numéro 5, sur un plan dressé par Hu.h Grant, voyer, daté le 9 mars 1838; le dit lot formant l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesurant quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles.
Acquis par Mme Lamantia de Joseph Torre, d'après un acte de Emile Bouny, notaire, le 20 octobre, 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

BONNE OCCASION!

Le cottage désirable, et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe, entre les rue Villeré et Robertson.

Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'ilet No 62, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet; la cuisine a deux chambres; dans la cour se trouvent chambres pour laver, water-works, citernes et lieux d'aisances.
Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final; aussi 5 0/0 frais d'avocat en cas de procédures et la propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 375 et 377 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24,803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 5 novembre 1888, et signé le 8 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite dans l'affaire sus-mentionnée, savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 6 du carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène, d'après un plan de B. Terrière, daté du 20 avril 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, le dit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 191 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur; mesure américaine, propriété acquise par la dite Mme Daniel Haley et d'après M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 27 février 1867, inscrit au bureau de l'enregistrement de cette ville, livre 9, folio 697.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises et ayant, au rez-de-chaussée—de grands salons doubles et galerie, au premier étage deux chambres, galerie, et cabinet. La [illegible] chambres aux deux étages, [illegible] un grand balcon et [illegible] Dans les deux cours il y a [illegible] et des lieux d'aisance.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus [illegible] les taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible]—No 24,802.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur, Bureau No 87 [illegible] entre Royale et Bourbon—SAMEDI [illegible] 1888 à midi, à la Bourse [illegible], Nos 72 et 74 rue St. Charles, [illegible] Commercial Place et la rue Gravier [illegible] de l'Hon. F. A. Monroe [illegible] Cour Civile de District pour la [illegible]
[illegible] Annette et Girod
[illegible] un cottage [illegible]
[illegible] Acte de vente pardevant Charles Bollé, Esq. [illegible]
20 [illegible] 27—Nov 3 10 17 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de vente sur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,997—En vertu d'un ordre de vente daté le 19 octobre 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° De certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et [illegible], désignés comme lots numéro [illegible] sur un plan dressé par C. S. M. [illegible] déposé à [illegible] notaire, comme plan No 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro [illegible] à la rue du Canal, [illegible] pouces de largeur [illegible] pieds et quatre [illegible] ligne la ligne vers la rue Rowan [illegible] de façade sur le Canal sur une profondeur de [illegible] pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations etc. qui s'y trouvent située dans l'ilet numéro 508 bornée par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez dans le deuxième district de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisée en cinq lots de divers mesurements irréguliers.
Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,169—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet 25 compris entre les rues Madison, Monroe, De Armas et La peyrouse, anciennement désigné comme l'ilet No trente (30) de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier, ex-notaire en cette ville d'après le plan No trente (30) de son livre de plans, No un (1), et actuellement désigné comme ilet No 215, d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm H. Seymour, lesquels lots de terre mesurent, en mesure française trente pieds (30) de face chaque à la rue Monroe sur cent vingt pieds (120) plus ou moins de profondeur. En semble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27—déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Schroeder vs. Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,063.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné comme lot No 10 de l'ilet No 23, compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Joséphine, Magasin et St André, d'après un plan dressé par Henry Moelh ussen, architecte et voyer, à la date du 24 mars 1845, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845, lequel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente-un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak), sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
28oct—28 30—nov6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 399, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Théodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,658.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—
Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 148 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 178 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.
Ensemble une magnifique et a réable résidence à étage, construite à distance de la rue, ayant toutes les commodités voulues, les corridors, le salon, le fumoir (sitting room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office, à l'étage supérieur, vestibule, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambres à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.
Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes, de fleurs de beaux orangers en rapports, pêchers, etc. Aussi une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.
Les édifices sont en parfait ordre, ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.
S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.
Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire et contiendra toutes les clauses usuelles d'usage, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur aussitôt l'adjudication afin de garantir la vente.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

Trois petites résidences formant l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur.

Vente positive et pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—
Trois lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Kerlerec, Columbus, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1, 2, et 3.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur, mesurant 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 63 pieds. Ensemble une maison conçue en ardoises ayant sept chambres, cuisine de [illegible] galerie, deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le lot No 2 mesure 21 pieds 5 pouces 5 lignes de face, à la rue Prieur sur une profondeur de 63 pieds. Ensemble un joli cottage No 276 rue Prieur, ayant corridor, deux chambres sur le côté avec galerie, quatre chambres, citerne, hangar, etc. Le tout couvert en ardoises.
Le lot No 3 mesure 37 pieds de face à la rue Kerlerec sur 62 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse couverte en ardoises, ayant six chambres, avec galerie sur la façade, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs. 17nov—

Petite propriété rue Bienville No 217.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—
Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Tremé et Marais, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds 10 pouces 10 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant A. A. Kernion, [illegible] 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acheteur sur le prix de vente.
17 nov—

A vendre, à un grand sacrifice, la propriété en briques, à étage, formant l'encoignure aux rues Miro et Ste-Anne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 novembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74—
Un lot de terre formant l'encoignure des rues Miro et Ste Anne, mesurant 31 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur [illegible] la rue Miro de 100 pieds [illegible] une maison en briques à étage [illegible] face aux deux rues, [illegible] au rez-de-chaussée [illegible] étage supérieur [illegible] etc. Voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit [illegible] hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix de vente.
17 nov—

VENTE POSITIVE.

Ecurie et résidence formant encoignure aux rues Reynes et Marais à l'abri des épaves et des inondations. Aussi—Cinq terrains formant l'encoignure des rues Reynes et Urquhart, entourés et en culture.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et passage de la Bourse—SAMEDI 24 novembre 1888 il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—

Une portion de terre composant de cinq terrains situés dans l'ilet [illegible] désignés [illegible] mesurant 140 pieds [illegible] à la rue des Marais, sur une profondeur et façade, à la rue Reynes de 121 pieds [illegible] lignes—Ensemble une écurie à vaches pouvant contenir 50 têtes d'animaux et un grand terrain, maison de résidence, citerne, lieux d'aisance etc.
Cinq lots de terre très élevés désignés par les Nos 1 à 5, formant encoignure des rues Reynes et Urquhart mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face à la rue Urquhart sur 120 pieds 1 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 [illegible] formant encoignure aux rues Urquhart et Reynes. Les terrains ci-dessus sont entourés et en pleine culture.
Voir les plans exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.
Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire.
17 nov—

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant, en congé, la propriété suivante, savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris par les rues Mandeville, Espagne, Levée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain, alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.
Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
28 oct—nov 3, 10, 17, 24—déc 1

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage servant à la fois de magasin et de résidence et empiète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Woulfe & Ronan, notaires, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Testut, dont l'*Abeille* a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.

—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 25 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Succession de John A. Norton.

No. 8,921.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les actions décrites comme suit:
1 action du N. O. City Railroad Co.
1 action du N. O. Produce Exchange.
5 actions du N. O. Refrigerator and Manufacturing Co.
Conditions—Comptant avant le transfert.
24nov—24 25 déc 1 2 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et al.

No 21,630—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu [illegible] ordre de vente [illegible] daté du [illegible] février 1888 par l'Honorable Cour [illegible] A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

Propriété du Premier District.

[illegible] Zacharie [illegible] St. Charles, Camp et Commune [illegible]

[illegible]

[illegible] Hat Store.

[illegible]

20nov—20 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Ed. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. [illegible] SAMEDI [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant. 10 pour cent payés au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant [illegible] notaire.
6nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Ulrich.

No 24,774—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 15 septembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le cottage [illegible] No 16 rue Annunciation [illegible] District et de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Peniston, Live Oak et Louisiana. Le dit lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Annunciation sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans [illegible] des billets de l'acquéreur [illegible] ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt [illegible] la date jusqu'au paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication toutes les taxes de l'année 1888, et pour se [illegible] dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat. L'acte de vente devra contenir la clause de non aliénation et la pothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Haney.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en cette ville de la Nouvelle Orléans—en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° W1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres.
S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.68 acres.
Sect. 36 T. 9. S. R. 4. E—617.54 acres.
S. W. 1/4 Sect. 25. T. 9 S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484 40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116.83 acres.
Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. 8 S. R. 4 E—64 acres.
2° Une moitié d'intérêt indivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10. T. 9. S. R. 4. E—Est 1/2 de S. O 1/4. Sect 10. T. 9. S. R. 4 E—166.04 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4. Sect. 17 T. 9 S. R. 4 E N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18. T. 9. S. R. 4 E—277.08 acres. E. 1/2 Sect. 5. T. 9. S. R. 4 E. contenant une quantité inconnue moindre que 120.08 acres.
Sur lesquels, est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louée à bail et vendue sujette aux termes du dit bail.
Conditions de la vente—Compt nt un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fourneaux, stoves et poêles, etc., au No 131 rue Poydras.

Succession de Wm. E. Perry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,241.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 4 décembre 1888 à 11 heures a. m., au local No 131 rue Poydras en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente du contenu du dit magasin se composant de—
Fourneaux de cuisine, stoves, poêles, quincaillerie, faïence et verrerie, etc., etc., le tout par inventaire déposé dans mon bureau.
Conditions—Comptant.
23nov—23 29—1déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—JEUDI 6 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local coin Moreau et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente d'un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la dite succession, le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
23 nov—23 29—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No 25,0?? [illegible] 1888, il sera vendu à l'encan SAMEDI [illegible] 1888 à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre ayant [illegible] 161 acres, situés dans le township [illegible] dans le district des terres S. O. de la Louisiane [illegible] dans les Patentes d'Etat Nos [illegible] en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7 10 17 24—déc 1 8

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pharmacie Ducongé.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Pha?? [illegible] encanteurs [illegible] LUNDI [illegible] décembre 1888 à 11 heures [illegible] si elle n'est pas vendue antérieurement à une vente privée [illegible] sera vendu [illegible] Dauphine et Bienville, sans aucune réserve:
La Pharmacie **Ducongé**, établie depuis [illegible] fixtures [illegible] comptoirs [illegible] meubles de bureau, etc.
[illegible] n'est pas [illegible] en s'adressant [illegible] à bas prix.
Conditions—Comptant.
20 nov—[illegible]

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible] SAMEDI [illegible] 1888 à midi [illegible] à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial [illegible] ordre de l'Hon. N. H. Rightor [illegible]
[illegible] connu sous le No [illegible]
Acte de vente pardevant Alcibiade Philips, notaire [illegible]
[illegible] 3 10 17 24—déc 1 8

PLACEMENT DE CHOIX DANS DES PROPRIETÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny. Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 311 et 311 1/2, 316 et 316 1/2 et 318 et 318 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve, décédée de E. M. Blanc.

No 2?,??5—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible] Bureau No [illegible] à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 [illegible]

[illegible]

Un lot de terre ensemble avec [illegible] **Dumaine, Ste-Anne Derbigny et Roman** sur un plan [illegible] mesurant [illegible] **33 pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois recouvert en ardoises [illegible] par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue **Dumaine** ayant salon [illegible] chambres à coucher, cuisine attenant à la [illegible] [illegible] de quatorze piastres par mois chaque corps de logis.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses [illegible] **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse [illegible] de F. J. [illegible] pieds 3 pouces et 5 lignes de face [illegible] rue Roman et 109 pieds 2 pouces et 2 lignes sur [illegible] Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises retiré de la rue, et ont deux chambres, deux cabinets dans la [illegible] avec deux chambres, hangar [illegible] désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.
3° Quatre lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne,** sur une esquisse de E. Pilié, datée le 9 octobre 1888 annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, **à savoir**: Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, et les lots B et C mesurent chacun trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, et le lot D vingt-trois pieds [illegible] pouces de face à la rue **Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.**
Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles élégants, en bois et à un étage, recouverts en ardoises connus par les numéros municipaux 311 et 311 1/2, 316 et 316 1/2 et 318 et 318 1/2 rue Dumaine, ayant trois chambres, salons, cuisine attenante à la bâtisse principale ayant une chambre, citerne, lieux d'aisance, etc. A chaque corps de logis—**Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.**
Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 350 rue Dumaine, ayant salon et salle à manger, deux grandes chambres à coucher, corridor sur le côté, cuisine attenante à la bâtisse principale, ayant une chambre, lieux, bain, le charbon et le bois, lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.
Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer, daté le 10 novembre 1888 qui seront exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.
10nov—10, 17, 24—1 8, 15déc

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 11 novembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Madame P Thomas — Mlle Marie Giret

LISTE DES HOMMES.

M. Corvaio (courtier de navire) — Mess. Jacques Bordeq, Paulin Jean Baptiste

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

L'Abeille [illegible] Bureaux [illegible]

NOUV[illegible]
SAMEDI [illegible]

[illegible]